

Election du maire délégué de Frettes

Malgré la proximité des prochaines élections municipales, la préfecture nous impose d'élire un nouveau maire délégué pour Frettes en remplacement de Roland Debellemanière.

Ces élections se dérouleront les dimanches 26 mai et 2 juin 2013.

Collecte O.M. 1^{er} et 8 mai

Pour Champlitte-la-Ville, Frettes, Margilley, Neuville.

* Samedi 4 mai. Sortir les bacs le vendredi 3 mai au soir.

* Vendredi 10 mai. Sortir les bacs le jeudi 9 mai au soir.

Don du sang : mercredi 29 mai de 8h30 à 12h15 au collège. Pensez-y.

Travaux au musée

Ils devraient s'étaler sur une période de 2 ans. Les visites se poursuivront pendant toute la durée des travaux. Les aménagements intérieurs porteront sur l'installation d'un ascenseur dans l'aile sud afin de répondre aux nouvelles normes d'accessibilité, la création de 2 nouvelles salles pédagogiques et la restructuration des bureaux.

Ces travaux imposent la restriction des places de parking près du musée.

Animations de mai renseignements 03.84.67.67.19

mercredi 1 ^{er} mai	Balade avec les ânes.	Départ Leffond
Dimanche 5 mai	Marché du terroir De 10 h à 18 h Buvette, restauration Rallye de motocyclettes anciennes passage à Champlitte à partir de 11h45	Place des halles Av Carnot, rue de la république
Mardi 7 mai 20 h	Café littéraire "mardi c'est dit"	Bar la Concorde
Mercredi 8 mai	Paella à Leffond résa : 03 84 67 69 09	Salle de fêtes
Jeudi 9 mai	Rassemblement de 2CV 18 heures	Place de Halles
Jeudi 16 mai 19h	Chœur et musique de chambre Gratuit	Château
Vendredi 17 mai	Tour cycliste de Franche Comté	Allée du Sainfoin
Sam 18 mai 18h30	Nuit des musées Concert piano et clarinette Gratuit	Galerie du Château
Vendredi 31 mai Samedi 1 ^{er} juin	Concert de guitare Michel Gentils 17 ^{ème} Festival de guitare	Mini théâtre Salle des fêtes



VILLE DE CHAMPLITTE

elus.champlitte@orange.fr

Info municipale n°56
Mai 2013

Cérémonies du 8 mai :

commémoration suivie d'un vin d'honneur

Leffond : 11h

Neuville : 10h :

Margilley : 11h

Champlitte : 12h

Repas des anciens combattants :

Salle des fêtes de Montarlot

rens Germaine Prétet au 03 84 67 69 28



Transport à la demande

Il sera mis en place par la CC4R à compter du 14 mai au tarif unique de 2 p l'aller. Il permettra d'aller de votre village à Champlitte, Dampierre, Lavoncourt, Gray. Les points d'arrêts sont ceux du conseil général.

Réservations la veille avant midi à la CC4R au 03 84 67 13 74

Horaires arrivée/départ	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
Arrivée/départ	9h00/11h	Champlitte	Dampierre	Lavoncourt	Champlitte
Arrivée/départ	14h30/17h	Gray	Champlitte	Dampierre	Dampierre

Exemple : vous habitez Margilley, vous souhaitez faire un tour au marché à Champlitte. Lundi matin, vous téléphonez à la CC4R qui vous indiquera à quelle heure le bus vous prendra. Pour le retour, départ de Champlitte à 11h.



De la magie plein les yeux à l'EHPAD de Champlitte

Mercredi 10 avril, un spectacle de magie animé par Riveriamagie a réuni les résidents et les enfants et petits enfants du personnel de la Maison de retraite de Champlitte.



Tour cycliste de Franche Comté

Les organisateurs du tour de Franche Comté 2013 ont décidé de relier symboliquement les **34 Petites Cités Comtoises de Caractère** en en faisant des villes étapes ou des villes traversées.

La 2^{ème} étape, vendredi 17 mai, reliera Jussey à Champlitte. Un grand moment de cyclisme pour notre commune qui verra donc les coureurs traverser Frettes, remonter la rue de la république depuis les petits prés pour une arrivée en fin d'après midi, allée du sainfoin.

Conseils municipaux des 3 et 24 avril : les finances municipales

Le conseil municipal du 3 avril a décidé de revaloriser les taux d'imposition des 3 taxes. Depuis 2008, nous avons régulièrement augmenté ces taxes.

- * Nos recettes sont en diminution : Les dotations de l'état subissent une baisse non négligeable, la taxe locale sur l'électricité qui rapportait quelque 12 000 € par an, est supprimée.
 - * Ces taxes conditionnent l'attribution et le taux des subventions (c'est l'effort fiscal), En dessous d'un certain seuil, les subventions allouées par le Conseil général peuvent être diminuées, voire refusées.
 - * Les dépenses de fonctionnement (EDF, Fuel, gaz) sont en augmentation régulière, et nous devons prendre en compte un nombre grandissant d'impayés (eau, loyers)
- Malgré tout, les 3 taxes restent à un taux raisonnable, même s'il n'est guère agréable de décider d'augmentations en cette période déjà difficile. Elles sont très inférieures à celles pratiquées dans d'autres communes. Pesmes, Gray, Dampierre, par exemple.

Nous avons par ailleurs décidé d'instituer une taxe d'habitation sur les locaux vacants depuis plus de 5 ans. Nous espérons que cette taxe incitera les propriétaires à entretenir ces habitations vétustes à l'abandon et à les proposer à la location.

La part revenant à la commune sur l'ensemble de ces taxes représente de 25 à 30%. Pour la commune, cette hausse aboutit à une somme de l'ordre de 10 000 €.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Gray	Pesmes
Taxe d'habitation	3,33 %	3,57%	3,6%	3,90%	4,1%	4,5%	11,37%	10,68%
Foncier bâti	5,64 %	5,95%	6,1%	6,60%	6,80%	7,2%	21,55%	13,86%
Foncier non bâti	18,55 %	19,58%	20%	21,5%	22,5%	23,5%	54,67%	27,41%

Les grands chapitres du budget 2013

Dépenses de fonctionnement : 1 000 000 €

Travaux : cette part importante des dépenses s'explique par le nécessité de terminer et de financer des investissements lourds : maison médicale, voirie, entretien des bâtiments.

Frais de personnel : 450 000 €

C'est le plus gros poste de dépenses. 17 personnes travaillent actuellement au service de la commune. L'étendue du territoire impose, notamment pour l'entretien, des personnels en nombre suffisant pour effectuer les travaux.

Charges à caractère général : 400 000 €

Dont, pour l'électricité, 42 000€, le fuel, 26 000€, le gaz 7000€ pour l'éclairage public et les bâtiments communaux (écoles, mairie, garderie, gymnase). Entretien de voies et réseaux 75000€. (*dépenses réalisées en 2012*)

Recettes : 1 300 000 €

Les dotations de l'état, les subventions des différentes collectivités territoriales, **les impôts locaux**, constituent les 3/4 des revenus de la commune. Le reste est produit par les **ventes de bois**. Si le bois se vend moins bien, comme cette année, les recettes seront amputées d'autant, les **locations d'immeubles** : La commune loue 25 appartements, des locaux et terrains pour un rapport d'environ 100 000 €. *La différence dépenses-recettes, environ 300000€ est versée à l'investissement.*

EAU et ASSAINISSEMENT

À Champlitte, le choix a été fait il y a une quinzaine d'années, de prendre la régie de l'eau. Ce choix nous a permis de maintenir une distribution d'eau de qualité à une tarification raisonnable. 2 employés communaux travaillent à ce titre : entretien des sites de captage et des réseaux, de la station d'épuration. Actuellement, nos 2 agents travaillent au remplacement de tous les compteurs.

La sortie de Nouvelle du syndicat du Pommoy, si elle permettra aux habitants de la commune de bénéficier du réseau d'eau de Champlitte, nous imposera des investissements conséquents : les estimations approchent 250 000 €.

Eclairage des rues : Afin de réaliser de substantielles économies, le Conseil municipal a décidé d'étudier la possibilité de diminuer la durée d'allumage de l'éclairage public dans les rues de Champlitte et de ses communes associées. Le principe de l'extinction des lumières entre 23 h et 5 heures du matin a été acté. Cela imposera un balisage précis de certains espaces, ronds-points, rétrécissements de chaussée et une information des automobilistes aux entrées de ville. Cette décision devrait pouvoir s'appliquer rapidement.

Aides aux associations chantoises

Plus de 30 associations, sportives, culturelles, patrimoniales, participent à l'animation de la commune au bénéfice souvent des jeunes et des ados. Nous les en remercions. Nous avons fait le choix de répondre au mieux à leurs demandes d'aides en les subventionnant et en mettant à leur disposition, salles, gymnase, terrains.

Cette année, les associations se partageront 20 000 € entre subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles.